



# Avant de commencer !

LES MIDIS DE LA QUALITÉ



**Ce webinar  
est enregistré !**



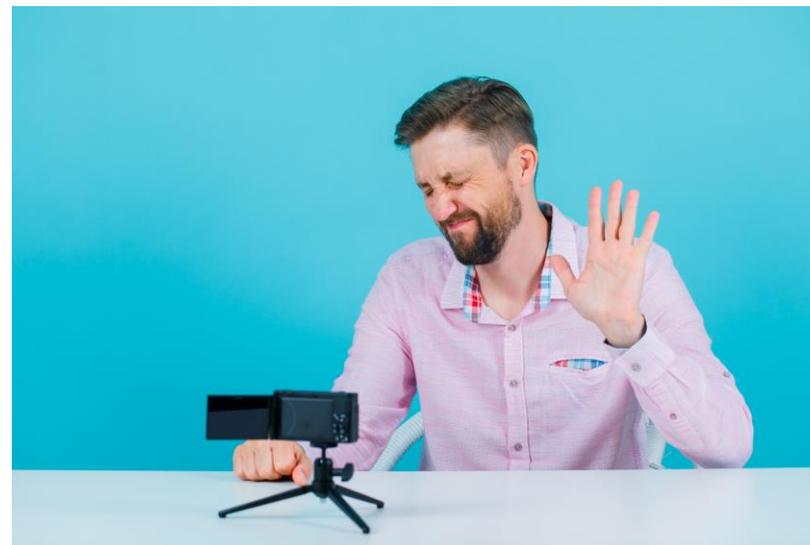
# Avant de commencer !



Merci de couper vos micros



Si vous ne souhaitez pas apparaître dans l'enregistrement vidéo, nous vous invitons à couper votre caméra !



# Sommaire

**Introduction** – Pôle Qualité de l'ARS Bretagne

**Evaluation de la Haute Autorité de Santé** : Décryptage des critères et des éléments d'évaluation relatifs au plan de gestion de crise et de continuité d'activité.

**Plan Bleu** : le focus de la direction de la veille et de la sécurité sanitaire (ARS Bretagne).

**Retours d'expériences** :

Mme EUDELIN (CCAS de Rennes) et Mme ZAMPARUTTI (EHPAD Raymond Thomas de Rennes).

**Questions...**

# Introduction



**Samantha DODARD**

Responsable du Pôle Qualité de l'ARS



# Décryptage des critères de la Haute Autorité de Santé

## Thématique : Démarche Qualité et Gestion des Risques.

**Objectif 3.14 – L'ESSMS est doté d'un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité.**

### Critère 3.14.1

Critère Impératif

**L'ESSMS définit, avec les professionnels, un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité et le réactualise régulièrement.**

### Critère 3.14.2

Critère Impératif

**L'ESSMS communique son plan de gestion de crise en interne et en externe.**

### Critère 3.14.3

Les Professionnels participent aux exercices et aux retours d'expérience partagés, organisés par l'ESSMS.

### Critère 3.14.4

Les Professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la gestion de crise.

Critère 3.14.1 - L'ESSMS définit, avec les professionnels, un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité et le réactualise régulièrement.

**Critère impératif : cotation à 4 minimum.**

Tous ESSMS, toutes structures, tous publics.

L'ESSMS **conçoit un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité**, en lien avec les professionnels.

- Le **Plan Bleu** (et autres plans de gestion de crise et de continuité d'activité) est formalisé.
- Les **comptes rendus** de réunions indiquent la **participation des professionnels**.
- Le plan bleu est **discuté en Conseil de Vie Sociale**.



Critère 3.14.1 - L'ESSMS définit, avec les professionnels, un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité et le réactualise régulièrement.

L'ESSMS **réactualise** régulièrement le plan de gestion de crise et de continuité d'activité.

- Les **professionnels et le Conseil de vie sociale sont associés** aux discussions préalable à la réactualisation.
- La réactualisation est **tracée et datée** (annuellement ou en cas de modification/transformation de l'ESSMS).



Critère 3.14.2 - L'ESSMS communique son plan de gestion de crise en interne et en externe.

**Critère impératif : cotation à 4 minimum.**

Tous ESSMS, toutes structures, tous publics.

L'ESSMS prévoit un **plan de communication** qui précise le **rôle des différents acteurs** dans l'organigramme hiérarchique (qui alerte ? pour dire quoi ? Ce qu'il faut dire...ou ne pas dire.). Il permet également d'identifier les acteurs externes concernés par la gestion de crise.

Les **personnes accompagnées et les professionnels identifient les rôles de chacun** en cas de crise, et notamment la personne chargée de la communication en interne.



## Critère 3.14.2 - L'ESSMS communique son plan de gestion de crise en interne et en externe.

Le plan de gestion de crise et de continuité d'activité est **communiqué à l'issue de son élaboration et à chaque réactualisation.**

- Aux professionnels.
- Aux personnes accompagnées et à leurs représentants (dont CVS).
- Aux partenaires concernés (Ex : Centre hospitalier conventionné).
- Aux autorités compétentes (préfecture, ARS, Conseil départemental...).



## Critère 3.14.3 - Les Professionnels participent aux exercices et aux retours d'expérience partagés, organisés par l'ESSMS.

### Critère standard

Tous ESSMS, toutes structures, tous publics.

L'ESSMS doit organiser des **exercices de simulation de situation de crise** sur tout ou partie du plan de gestion de crise.

Les professionnels participent à des **retours d'expériences** suite à la survenue d'une situation de crise, ainsi qu'à la suite des exercices de simulation.

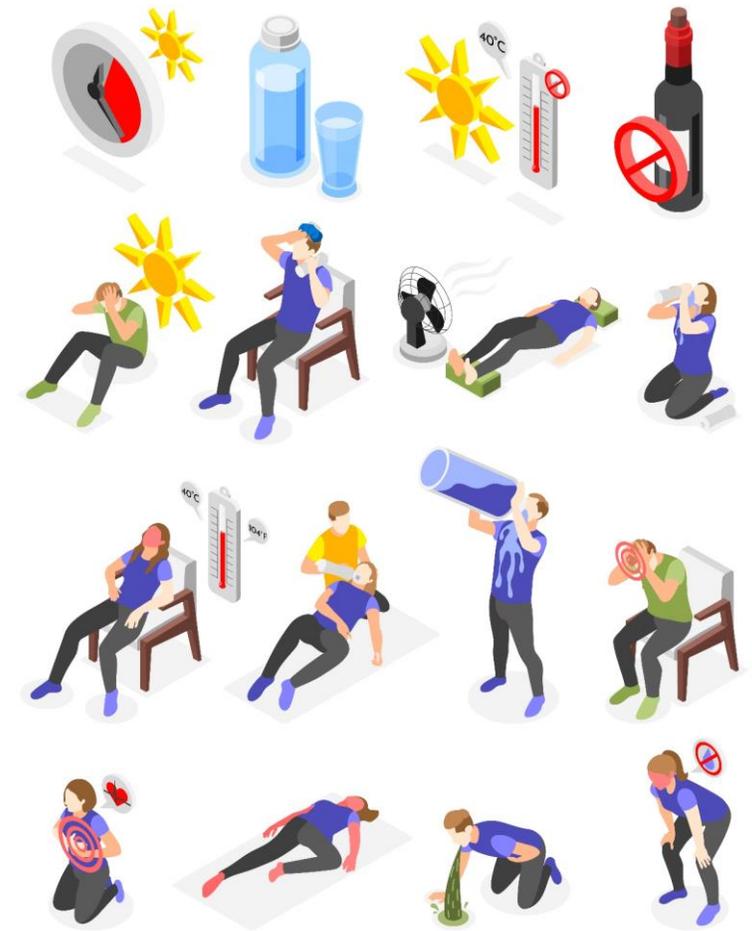


## Critère 3.14.3 - Les Professionnels participent aux exercices et aux retours d'expérience partagés, organisés par l'ESSMS.

Les **exercices de simulation seront tracés** selon l'organisation existante. Les éléments de traçabilité doivent comporter la date, l'objet ainsi que le nom des participants. Un rapport de l'exercice de simulation permettra d'**ajuster le plan de gestion de crise**, si besoin.

Les **retours d'expériences** feront également l'objet d'une traçabilité (participants, CR).

Le **plan de gestion de crise sera mis à jour** en considérant les conclusions des exercices de simulation et les retours d'expérience des professionnels. Ces MAJ doivent être datées afin d'assurer le suivi de l'historique du plan de gestion de crise.



## Critère 3.14.4 - Les Professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la gestion de crise.

### Critère standard

Tous ESSMS, toutes structures, tous publics.

L'ESSMS doit permettre la réalisation d'**actions de formations et de sensibilisation** relatives au plan de gestion de crise.

Les actions de formations et sensibilisations sont **intégrés au plan de formation** des professionnels.

Chaque itération des actions de formations/sensibilisations fait l'objet d'une **traçabilité** (participants, date).



# Direction de la veille et de la sécurité sanitaire - ARS Bretagne

Isabelle GELEBART, Directrice adjointe



# Retours d'expériences

**CCAS de  
RENNES**

**Mme EUDELINÉ**  
CCAS de Rennes

**Mme ZAMPARUTTI**  
EHPAD Raymond Thomas de Rennes



# Questions/Réponses

